

----- Message transféré -----

**Sujet :**Réponse du sénateur Collin - Département du Tarn et Garonne

**Date :**Mon, 04 Mar 2019 14:21:05 +0100

**De :**xxxxx

**Pour :**article68@upr.fr

Bonjour,

Suite au dossier envoyé par mes soins à chacun des quatre parlementaires du Tarn et Garonne en décembre dernier, je viens de recevoir la réponse du sénateur Yvon Collin.

Je vous invite à trouver en pièce jointe un scan de la lettre reçue de la part de ce parlementaire de mon département. Il en ressort que la question d'un éventuel recours à l'article 68 de notre constitution est occultée dans le texte au sein duquel ce sénateur s'emploie à faire part de son action et de ses points de vue sur différents sujets.

Ce courrier est par ailleurs une lettre type adressée aux citoyens ayant contacté ce même parlementaire, l'un de mes adhérents m'ayant fait part de la réception de cette même réponse.

Je compte écrire à nouveau un courrier à M. Collin pour le remercier de sa réponse en lui précisant toutefois qu'elle n'apporte aucun éclairage à ma demande initiale, à savoir connaître sa position quand à un éventuel recours de sa part à l'article 68 de notre constitution.

Cordiales salutations

Bernard



Monsieur [REDACTED]

Paris, le 7 février 2019

YVON COLLIN

Monsieur,

---

SENATEUR  
DE  
TARN-ET-GARONNE

Le Président de la République a décidé de la tenue d'un grand débat national ouvert à tous, afin de faire émerger les moyens de répondre aux doléances exprimées par certains de nos concitoyens à travers le mouvement des « gilets jaunes ».

---

VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES FINANCES

Dans ce cadre, le 18 janvier dernier, je me suis rendu à Souillac dans le Lot à l'occasion d'une rencontre entre le Président de la République et les élus de toute l'Occitanie. Cette manifestation a permis à la fois d'évoquer les problématiques rencontrées par les collectivités locales dans leur fonctionnement, mais aussi de relayer les difficultés de nos concitoyens dont les maires sont les représentants les plus proches. Je participe également aux rencontres de proximité avec ceux qui me sollicitent dans notre département.

C'est bien évidemment aussi en ma qualité de parlementaire que je travaille à la recherche de solutions aux différentes thématiques soulevées aux cours de ces derniers mois. Aussi, en retour de la correspondance que vous avez bien voulu m'adresser, je souhaitais évoquer quelques-uns de ces thèmes qui reviennent le plus souvent : les institutions, l'enclavement des territoires, le pouvoir d'achat et la fiscalité.

S'agissant des institutions dont le fonctionnement actuel est à certains égards remis en cause, sachez que le Sénat a créé, fin 2017, un groupe de travail pour réfléchir à la révision constitutionnelle. Dans ce cadre, j'ai été désigné pour représenter mon groupe parlementaire, le RDSE. Si nous avons examiné un grand nombre de pistes pour moderniser l'action publique, dont celle, acceptée pour ma part, d'une diminution du nombre de parlementaires, je m'arrêterai sur celle de la démocratie participative qui est aujourd'hui au cœur des revendications de certains « gilets jaunes ». Je pense bien sûr en particulier au référendum d'initiative citoyenne, dit RIC. Comme vous le savez, depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, il existe le référendum d'initiative partagée (article 11, alinéa 3 de la Constitution) dont

[REDACTED]



la procédure -à mon sens- prévoit de trop nombreux verrous pour qu'il soit mené à son terme. Je pense qu'il est donc nécessaire de revoir le système actuel pour le rendre plus souple et plus accessible en abaissant notamment le seuil de recueil de signatures de parlementaires. Je suis en revanche attaché à la démocratie représentative, ce qui n'exclut pas de trouver un dispositif de démocratie directe tant que celui-ci n'écarte pas le dialogue avec le Parlement et qu'il ne conduit pas à des dérives plébiscitaires.

Je considère également que le référendum local peut être un outil de démocratie particulièrement efficace en vue de renforcer la proximité entre nos concitoyens et les décideurs publics. Les habitants de nos territoires doivent pouvoir être consultés sur des sujets concrets qui concernent leur commune, leur département, leur région et plus généralement leur vie quotidienne.

S'agissant de la vie dans les territoires, c'est un sujet sur lequel mon groupe parlementaire est particulièrement actif. Le RDSE est notamment très inquiet de l'enclavement qui écarte un grand nombre de nos concitoyens de services auxquels ils ont théoriquement droit. Entre janvier 2017 et janvier 2019, les sénateurs de mon groupe ont déposé huit propositions de loi visant à améliorer la situation des territoires ruraux, que ce soit sur les volets de l'agriculture, de la représentation institutionnelle ou du désenclavement. Dans le cadre de ce travail législatif, nous avons notamment proposé des mesures en faveur du maintien de distributeurs de billets automatiques dans les petites communes, ou encore l'aménagement de la limite à 80 km/h sur les routes nationales.

Je n'oublie pas bien sûr la question du pouvoir d'achat, à l'origine du mouvement des « gilets jaunes ». En ma qualité de sénateur, j'ai voté le 26 novembre dernier, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le gel de la hausse des taxes sur les produits énergétiques. En effet, partageant les préoccupations de nombreux Français qui rencontrent des difficultés financières, il m'a paru nécessaire de revenir sur ces taxes dont le Gouvernement a fini par annoncer la suppression. Je tiens d'ailleurs à préciser que le Sénat a pris très tôt ses responsabilités, ce qui mérite d'être souligné alors que certains « gilets jaunes » demandent un bouleversement des institutions dont la suppression du Sénat. Bien sûr, ce gel des taxes carburant n'épuise pas le problème de la perte du pouvoir d'achat. Je serai donc attentif aux prochaines discussions et propositions sur ce sujet en gardant à l'esprit que notre pays doit néanmoins maîtriser sa dette publique qui se rapproche du seuil de 100% du PIB, une tendance qui met en péril l'avenir des jeunes générations. En 2017, les dépenses publiques françaises ont atteint 1294 milliards d'euros, soit 56,5% du PIB, le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Il faudra donc trouver le plus juste équilibre entre une offre de politiques publiques et de prestations sociales parmi les plus généreuses au monde et un effort budgétaire en face pour la financer, un effort qui passe par les impôts dont on peut toutefois discuter le niveau et la répartition. A cet



égard, sachez que je n'étais pas favorable à la suppression de l'ISF.

Par ailleurs, sur ce domaine de la fiscalité, il faut entreprendre des actions très volontaristes au niveau de l'Union européenne afin que certains « gisements » d'impôts soit enfin exploités. Je pense en particulier à la taxation des géants du numérique, les fameux GAFA, qui rapporterait 500 millions d'euros par an à l'Etat. Il n'est pas tolérable que des grands groupes échappent à l'impôt sur notre territoire car le consentement à l'impôt de nos concitoyens s'affaiblit du maintien de telles injustices.

Voici quelques unes des observations que je souhaitais porter à votre connaissance, même si bien entendu elles ne résument pas tous mes engagements au Sénat. La poursuite des réunions dans le cadre du débat national permettra sans aucun doute de défricher de nombreux autres sujets sur lesquels les pouvoirs publics devront tenter de répondre, et je ne manquerai pas d'y prendre ma part.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Yvon COLLIN